

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE MONTBRON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° Délibération : 2024_04_01

Séance du 02 avril 2024

Membres en exercice : 8	Date de la convocation: 21/04/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Danielle COMBEAU</i>
Présents : 7	Présents : Danielle COMBEAU, Stéphanie MAGUIN, Stéphane VANACKERE, Justine GADON, Jérôme MARQUES LOURENÇO, Laurent LOCUSSOL, Isabelle CARTIER
Votants: 7	Représentés:
Votes pour : 6	Excusés: Françoise ARSICAUD
Votes contre : 0	Absents:
Abstentions : 1	Secrétaire de séance: Justine GADON

GEMAPI : Avis sur le plan pluriannuel de gestion (PPG) du SyBTB (Bandiat, Tardoire, Bonnieure)

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 22/01/2024, demandant l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- La déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- La déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants de Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.



Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a sollicité l'avis de la commune sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants de Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fonction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquer des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) a validé, en concertation avec les 5 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 26 actions, réparties dans 10 thématiques et 16 objectifs (voir tableau et synthèse des actions ci-dessous).

Les 26 actions validées concernent 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation/sensibilisation et 1 d'animation.

Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et mise en fond des vallées), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est arrondi à 15 400 000 €TTC.

Les partenaires financiers envisagés sont les suivants :

- L'agence de l'Eau Adour-Garonne (7 300 000€ TTC),
- Le Département de la Charente (1 300 000€TTC),
- La Région Nouvelle-Aquitaine (2 700 000€ TTV° ?
- Les propriétaires volontaires (350 000€ TTC)

Le reste à charge pour le SyBTB (environ 3 800 000€TTC) sera financé par les participations des 5 EPCI membres (44,8% pour la CDC LaRoche foucauld Porte). Ainsi, la participation pour la CDC La Roche foucauld Porte du Périogord passera à 158 579,70€ en 2024.

Le SyBTB mettra en œuvre un suivi des milieux aquatiques de manière à améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de leur évolution. Cela permettra d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Les suivis se feront sur la qualité de l'eau, les pêches d'inventaires, les piézomètres et les données quantitatives des stations limnigraphiques.

Un bilan à mi-parcours et au terme des 10 ans des actions entreprises par le SyBTB sera réalisé.

Ce programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :



- D'émettre un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure ;
- D'autoriser Madame le Maire à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré à SAINT GERMAIN DE MONTBRON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Danielle COMBEAU



